



RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2022

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 20 FEVRIER 2023

MOULINVEST
Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €
Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)
Z.A. de Ville
R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

SOMMAIRE

1.	ORGANIGRAMME DU GROUPE	4
2.	ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES	5
2.1.	PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	5
2.1.1.	La société MOULINVEST	5
2.1.2.	Le Groupe « MOULINVEST »	5
2.2.	FAITS MARQUANTS	6
2.3.	EVOLUTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE	7
2.4.	PRINCIPAUX RISQUES RELATIFS A LA SOCIETE ET AU GROUPE	7
2.4.1.	Risques liés à l'environnement concurrentiel	7
2.4.2.	Risques liés à l'évolution de la consommation	8
2.4.3.	Risques environnementaux	8
2.4.4.	Risques clients	9
2.4.5.	Risques fournisseurs	10
2.4.6.	Risques financiers	10
2.4.7.	Risques liés aux actifs non détenus	11
2.4.8.	Certification de conformité	12
2.4.9.	Litiges	12
2.5.	ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE ET DU GROUPE :	12
2.6.	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13
2.7.	ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	13
2.8.	DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE	13
2.9.	INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS CLASSÉES VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-2 DU CODE DE COMMERCE	13
3.	FILIALES ET PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES	14
3.1.	ACTIVITE DES FILIALES	14
3.2.	PRISES DE PARTICIPATIONS – CESSIONS DE PARTICIPATION	20
3.3.	INFORMATIONS DISPENSEES EN APPLICATION DES ARTICLES L.233-7, L.233-12 ET L.233-13 DU CODE DE COMMERCE	20
3.4.	SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES	21
4.	COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE	21
4.1.	PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION	21
4.2.	DATE D'ARRETE DE L'EXERCICE	22
4.3.	PRINCIPE ET REGLES D'ETABLISSEMENT	22
5.	COMPTE RENDU DE LA GESTION ET SITUATION DE LA SOCIETE MOULINVEST DURANT L'EXERCICE ECOULE	27
5.1.	EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX	27
5.2.	MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES	28
5.3.	INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS	28
5.4.	PROJET D'AFFECTATION ET DE RÉPARTITION DES RÉSULTATS DE LA SOCIETE MOULINVEST	30

5.5.	TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	30
5.6.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS.....	30
5.7.	JETONS DE PRÉSENCE	31
5.8.	ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS	31
5.9.	PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL.....	31
5.10.	ACHAT ET CESSION D'ACTIONNAIRES DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS (C. COM., ART. L. 225-211).....	31
5.11.	ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS (C.COM L.225-211)	32
	5.11.1. Contrat de liquidité.....	32
	5.11.2. Contrat de rachat.....	32
5.12.	INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS.....	32
5.13.	MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL	32
5.14.	DROIT DE VOTE DOUBLE	32
5.15.	MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	33
6.	INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	33
6.1.	LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS MANDATS OU FONCTIONS	33
6.2.	CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE.....	34
	6.2.1. Liste Des Conventions Réglementées	35
	6.2.2. Liste des conventions ne relevant pas de la procédure des conventions réglementées avec les filiales à 100 %	36
6.3.	DELEGATIONS DE POUVOIRS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'OCCASION D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL.....	36
6.4.	CHOIX DU MODE DE DIRECTION	37

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires de votre société, à l'effet de vous rendre compte de l'activité, des résultats de la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social ainsi que les comptes consolidés du Groupe.

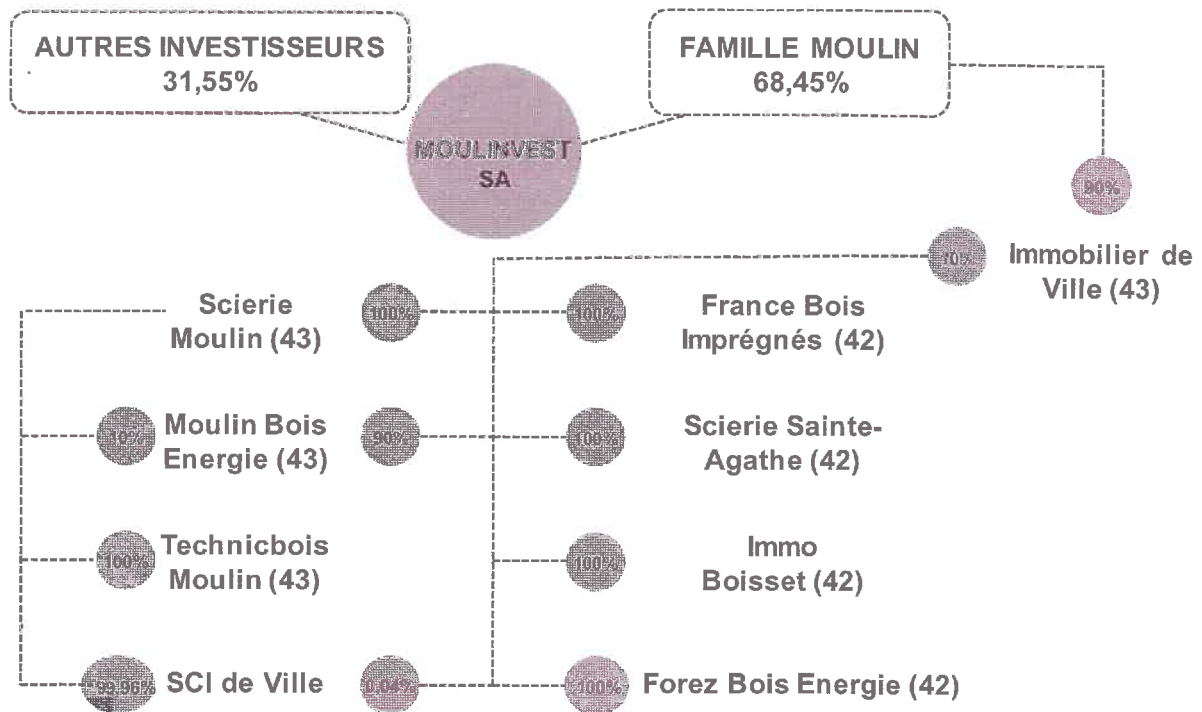
En effet, afin d'uniformiser notre information financière et conformément aux dispositions de l'article L.233-26 du Code de commerce, le présent rapport porte à la fois sur les comptes sociaux de MOULINVEST et sur les comptes consolidés du Groupe Moulinvest. Les éléments du rapport relatifs aux comptes consolidés sont ainsi identifiés par la mention « Groupe ». Le périmètre de consolidation se rapporte à l'organigramme présent dans la page suivante du présent rapport.

Pour votre information, tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant (et notamment un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce), vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes et les bilans que nous vous soumettons ont été établis dans le respect des dispositions légales en vigueur.

1. ORGANIGRAMME DU GROUPE

A la clôture de l'exercice clos le 31/08/2022



2. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

2.1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

2.1.1. La société MOULINVEST

Elle développe son activité dans le cadre de son objet social de :

- production, transformation de matière énergétique, ou susceptible de produire de l'énergie, production d'énergie, commerce et négoce de matière ou produits s'y rapportant.
- exploitation forestière, scierie, caisserie, commerce du bois, ainsi que toutes opérations se rapportant à la transformation et au négoce de bois.

Elle détient directement ou indirectement 10 % de la société IMMOBILIER DE VILLE, 100 % des sociétés SCIERIE MOULIN et TECHNICBOIS MOULIN, 100% de la société MOULIN BOIS ENERGIE, 100 % des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, IMMO BOISSET et SCI DE VILLE, 100% de la société « FOREZ BOIS ENERGIE », ses 5 filiales opérationnelles auxquelles elle rend différents services dans le cadre d'une convention de management jouant ainsi également son rôle de holding animatrice. La holding fixe chaque année des objectifs dans le cadre de l'animation de ses filiales et en mesure les écarts au cours de l'exercice lors des reporting mensuels présentés par la Direction Financière du Groupe.

2.1.2. Le Groupe « MOULINVEST »

Il a commencé son activité avec son activité de scierie.

Le Groupe a ensuite décidé de diversifier son activité en créant une filiale qui utilise les déchets issus du sciage de bois pour la production de vapeur et d'électricité par cogénération à partir de biomasse et la production de granulés de bois (appelés aussi « pellets »).

En intégrant des activités complémentaires, le Groupe « Moulinvest » vise à rentabiliser davantage son activité d'origine et son site industriel de 15 hectares tout en œuvrant pour le développement durable.

Le Groupe réalise ainsi sur un même site :

- le sciage de résineux,
- la production de pièces de bois de construction répondant aux différentes exigences d'une clientèle diversifiée en France et à l'étranger, avec la réalisation de prestations de rabotage, séchage et traitement bois sciés dans certains cas,

et, en valorisant les connexes issus du sciage (écorce, plaquettes, sciure qui représentent près de 40% du volume de grumes traité), il effectue la production d'électricité par cogénération et la production de granulés de bois (appelés aussi pellets) pour le chauffage des collectivités et des particuliers.

Avec l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE le 18 avril 2013, le Groupe poursuit sa stratégie d'intégration visant à compléter ses savoir-faire et étoffer sa gamme de produits bois :

- Dans le domaine de l'imprégnation et de la fabrication de poteaux bois destinés à l'électrification et aux télécommunications,
- Dans le domaine du mobilier de jardin et des produits d'aménagement extérieurs à travers sa marque DECOVERT.

Le Groupe Moulinvest a également créé deux sociétés en 2014 et s'est doté de nouveaux moyens pour conquérir les marchés de la construction bois :

- LIFECO CONSTRUCTION FRANCE, entreprise générale du bâtiment spécialisée dans la construction bois,
- TECHNICBOIS MOULIN société dédiée à la conception et à la fabrication de solutions constructives bois, qui a bénéficié d'un apport partiel d'actifs de la société « SCIERIE MOULIN » s'agissant de l'activité « construction de bâtiments en bois ».

Après la dissolution de LIFECO CONSTRUCTION FRANCE en lien avec le recentrage stratégique du Groupe sur ses activités premières (1^{ère} et 2nde transformation, bois énergie), seule la société TECHNICBOIS MOULIN est toujours active dans le domaine de la construction bois aux côtés de SCIERIE MOULIN et propose des solutions constructives à destination de sa clientèle d'agriculteurs et d'éleveurs.

2.2. FAITS MARQUANTS

La demande pour les produits en bois est restée soutenue au cours de l'exercice dans tous les domaines où le Groupe MOULINVEST intervient, ce qui a conduit à une forte hausse des prix de vente.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 114,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2021/2022 contre 93,7 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente 13,5 % du chiffre d'affaires total (contre 15,2 % en N-1).

L'activité Bois Construction (51,6 % du chiffre d'affaires) enregistre la plus forte progression (+37 %) grâce à une demande soutenue et une hausse des prix de vente moyens.

Les activités du pôle Bois Energie (20,2 % du chiffre d'affaires) progressent de 5,2 %, Les ventes de granulés ont été moindres en volume par rapport à l'exercice précédent (sous l'effet d'un déstockage massif durant l'exercice 2020-2021). La demande s'est accélérée au cours du second semestre de l'exercice, tirant les prix à la hausse. L'outil de production travaille désormais à pleine capacité, en flux tendus. L'activité de cogénération enregistre pour sa part une progression de 3,7 %.

Le pôle Imprégnation (26 % du CA) a vu son activité croître de 11,3%. Le marché des poteaux marque un recul de 11,8 %, du fait de l'arrêt du partenariat avec ORANGE. La gamme Décovert poursuit sa progression (CA : + 29,4 %), profitant d'une demande toujours soutenue sur les marchés d'aménagement extérieur (lames de terrasses, bois de structure).

Progression de la rentabilité d'exploitation

La marge brute s'établit à 67,7 millions d'euros en progression de 26,5 % à période comparable.

Cette amélioration s'explique principalement par la progression des prix de vente, ainsi que des volumes sur la gamme Décovert.

La part de la masse salariale représente 9,8 % du chiffre d'affaires, en diminution par rapport à l'exercice précédent (10,8 %). La hausse du chiffre d'affaires permet de mieux absorber les charges de fonctionnement des sociétés du Groupe.

Les autres achats et charges externes du Groupe représentent 18,6 millions d'euros, soit 16,3 % du chiffre d'affaires contre 17,9 % au titre de la période précédente. Si certains postes de charges

(énergies, assurances) ont augmenté en raison du contexte économique mondial, leur poids relatif a en revanche reculé.

L'EBITDA consolidé s'établit à 37,0 millions d'euros (+ 43,3 % vs. EBITDA 2021).

Le résultat d'exploitation progresse à 27,6 millions d'euros contre 16,3 millions d'euros sur 2020-2021, représentant un taux de marge opérationnelle en forte progression, passant de 17,4 % à 24,2 % du chiffre d'affaires. Les amortissements sont stables.

Les charges financières nettes sont en repli à 1,2 million d'euros (contre 1,5 million d'euros au 31/08/2021).

Le résultat exceptionnel est négatif à hauteur de -0,8 M€, conséquence d'un complément de dotation à la provision pour dépollution du site de Boisset lès Montrond.

Le résultat net consolidé ressort ainsi à 18,7 millions d'euros au 31 août 2022, contre 11,1 millions d'euros au 31 août 2021.

2.3. EVOLUTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, la structure juridique de la société MOULINVEST n'a pas été affectée.

2.4. PRINCIPAUX RISQUES RELATIFS A LA SOCIETE ET AU GROUPE

2.4.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe estime ne pas ressentir de pression concurrentielle particulièrement forte, que ce soit pour l'activité de scierie, ou celle de production de granulés de bois. En ce qui concerne les produits sciés, la société met en œuvre une politique visant à maximiser la qualité des prestations et services apportés (rabotage, séchage) et ainsi générer davantage de valeur ajoutée pour les clients.

Pour l'activité granulation, la demande reste très soutenue car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts de l'énergie. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés, et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. Les marchés export et fibre constituent des relais de croissance et de diversification face à une diminution progressive des ventes auprès de la clientèle institutionnelle historique.

La commercialisation de mobilier de jardin et de produits d'aménagement extérieurs est une activité en fort développement. Le Groupe mène une politique de prospection et de référencement active, tout en élargissant sa gamme afin de se démarquer de la concurrence.

Le management du Groupe a souhaité opérer un recentrage stratégique sur la rentabilisation des segments d'activités les plus profitables avec le développement des pôles Energie et les activités de seconde transformation (imprégnation, rabotage, séchage des produits sciés).

2.4.2. Risques liés à l'évolution de la consommation

Globalement la demande de produits à base de bois est sur une tendance haussière longue en France, en Europe et même au niveau mondial à la fois pour les qualités reconnues au bois dans la construction et le chauffage, mais aussi pour ses qualités au niveau développement durable et environnemental.

Le marché domestique de la fourniture de poteaux bois se concentre sur un nombre limité d'acteurs institutionnels spécialisés dans les télécommunications et l'électrification qui ont un besoin de renouvellement du parc existant. Le Groupe a bénéficié au cours des derniers exercices de relais de croissance avec le déploiement de la fibre optique en France, qui arrive à son terme.

L'activité DECOVERT est une activité à fort potentiel de développement, en particulier les lames de terrasses, le bardage et des produits à destination de l'arboriculture. Cette gamme de produits adaptée répond à une tendance et à une demande croissantes.

La SCIERIE DE SAINTE AGATHE produit du bois destiné à la fabrication de palettes. L'activité connaît une progression en 2021/2022, le marché de l'emballage ayant été lui aussi vigoureux.

2.4.3. Risques environnementaux

* Certifications de qualité

Le Groupe « Moulinvest » accorde une grande vigilance au respect des normes applicables à ses activités et à l'obtention des certifications qui lui assurent la reconnaissance de la qualité des produits commercialisés.

Le Groupe applique la norme CE et dispose du certificat de contrôle de production en usine par le FCBA pour ses sciages.

Au-delà des exigences réglementaires, le Groupe dispose d'autres certifications :

. CTB Cubage des bois ronds par le FCBA

. CTB SawnTimber par le FCBA

L'exigence du Groupe est la même pour les produits achetés à des fournisseurs externes, comme les produits utilisés pour le traitement de pièces de bois. Ainsi le produit de traitement antibleu, les produits de protection classe 2 et classe 3 bénéficient de certificats de qualité CTB-P+ par l'organisme certificateur FCBA.

Pour les granulés de bois, le Groupe a demandé la certification EN+ biocombustibles solides, en appliquant la norme européenne EN 14961-2.

Concernant les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES, il s'agit d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation préfectorale et ce principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9001 version 2015, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC.

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre au sein du Groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

* Pour une gestion durable de la forêt

Le Groupe est engagé aussi dans le respect d'une gestion durable de la forêt dans son mode de fonctionnement à l'égard des exploitants forestiers et de tous les fournisseurs de matière première pour ses achats de bois et la gestion des coupes d'arbres en forêt. La chaîne de contrôle des bois de la scierie est certifiée par le PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes), organisme international et marque de certification de gestion forestière.

* Passif environnemental

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) spécialisées dans la transformation et le traitement du bois par imprégnation. Afin de se conformer à la législation et limiter les risques de pollution des sols induits par l'exploitation de ces sites, le Groupe a prévu un programme de dépenses qui seront engagées sur plusieurs années. Une provision était enregistrée dans les comptes au 31 août 2021 à hauteur de 971 k€ au titre de ce passif environnemental. Un complément de provision de 929 k€ a été constaté au 31 août 2022, suite à une réévaluation des travaux à réaliser pour la dépollution du site de Boisset lès Montrond.

2.4.4. Risques clients

Sur ses activités traditionnelles, le Groupe dispose d'un portefeuille clients diversifié comprenant des groupes de référence sur le marché et présentant peu de risque d'insolvabilité.

L'unité de cogénération biomasse a obtenu l'accord du Ministère pour la production de l'électricité. Un contrat a été signé avec EDF pour une durée de 20 ans qui prévoit une rémunération assise sur un prix fixe du MWh dont le montant est indexé.

Pour ce qui concerne la commercialisation des granulés de bois produits, le Groupe a défini une stratégie commerciale avec une approche du consommateur par l'intermédiaire d'une part, du réseau de distribution et d'autre part, d'un partenariat avec les collectivités régionales. Des livraisons sont également assurées en direct chez le particulier par camions souffleurs.

Les lignes de découvert autorisées représentent 6 millions d'euros.

La branche Imprégnation du Groupe commercialise principalement des poteaux bois à destination de clients institutionnels présentant un niveau de solvabilité élevé. Les relations commerciales avec cette clientèle sont formalisées par des contrats de fourniture qui font l'objet d'une négociation périodique.

L'activité DECOVERT s'adresse à une clientèle très diversifiée. La faible valeur unitaire des commandes permet de favoriser une bonne dispersion du risque client.

Contribution en % du CA Consolidé	Exercice au 31/08/22	Exercice au 31/08/21
Premier client	13,52%	10,68%
Cinq plus importants clients	34,64%	31,06%
Dix plus importants clients	45,79%	42,31%

2.4.5. Risques fournisseurs

Le Groupe fait appel à plusieurs catégories de fournisseurs selon les opportunités et les besoins du moment. Afin d'élargir son indépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, le Groupe privilégie plusieurs types de fournisseurs allant du simple particulier à des organismes nationaux avec lesquels sont signées des conventions d'achat. Les approvisionnements en matières premières sont faits par cinq acheteurs expérimentés sous contrôle de la Direction du Groupe.

Le premier fournisseur représente moins de 5 % du montant annuel des achats et les dix premiers représentent moins de 23 %.

Contribution en % des achats	Exercice au 31/08/2022	Exercice au 31/08/2021
Premier fournisseur	4,23 %	3,85 %
Cinq plus importants fournisseurs	14,73 %	12,94 %
Dix plus importants fournisseurs	22,34 %	20,54 %

Le Groupe considère donc que selon les critères évoqués ci-dessus, il n'y a de dépendance à l'égard d'aucun fournisseur.

2.4.6. Risques financiers

Le Groupe dispose au 31 août 2022 de 63,2 millions d'euros de capitaux propres contre 46,6 millions d'euros au 31 août 2021.

Au 31 août 2022, la trésorerie nette représente 27,0 millions d'euros (17,5 millions d'euros au 31 août 2021) et les dettes financières atteignent 44,5 millions d'euros (contre 44,2 millions d'euros au 31 août 2021). Précisons en outre que le contrat d'affacturage mis en place sur la filiale Scierie Moulin a été résilié au cours de l'exercice.

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments, le ratio dette nette / capitaux propres est de 0,28 (vs. 0,59 au 31 août 2021). Le ratio de levier (Dette Nette/EBITDA) est de 0,473 (1,035 au 31 août 2021).

Pour rappel, le Groupe a lancé en 2018 un programme d'investissement stratégique (Horizon 2020) de plus de 30 millions d'euros portant sur la modernisation des équipements de production et infrastructures dédiés au sciage et à la seconde transformation du bois ainsi que sur le développement de la production de granulés de bois sur le site historique de Dunières.

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 est assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat.

Les engagements financiers sont respectés en date du 31 août 2022.

Ainsi au 31 août 2022 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 0,473 pour un seuil contractuel de 2,50 ; et est à un niveau inférieur à : 2,50 ;
- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2022 est de 12 385 k€ et est à un niveau inférieur à 16 000 k€.

Le management avait adressé au pool bancaire une demande de dérogation exceptionnelle à la clause de respect des investissements additionnels, à la suite du constat de dépassement de l'enveloppe d'Investissement Additionnel Autorisé sur l'exercice clos le 31 août 2022. Cette situation était susceptible de correspondre à un cas d'exigibilité anticipé du prêt senior et avait été détaillée dans les états financiers consolidés publiés le 6 décembre 2019. La demande de rehaussement temporaire du niveau d'investissement additionnel autorisé a abouti en juillet 2022, avec l'accord du pool bancaire sur la dérogation relative au dépassement de la limite d'investissements additionnels autorisés, soit pour 16 000 k€ pour les exercices clos 31/08/2022 et 31/08/2023.

- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 139 352 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;
- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 483 166 euros et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

La Société a procédé à une revue détaillée de son risque de liquidité et elle estime ne pas être exposée à un risque de liquidité au regard des engagements pris à ce jour.

2.4.7. Risques liés aux actifs non détenus

La production réalisée à partir de connexes résultant des activités de la scierie est réalisée dans des bâtiments construits spécifiquement par la société IMMOBILIER DE VILLE, détenue à hauteur de 10% par MOULINVEST et à 90% par des dirigeants de MOULINVEST, dans le cadre d'un bail à construction dont le bailleur, propriétaire du terrain, est la SCI Marine bis, détenue également par des dirigeants du Groupe.

La filiale du Groupe, MOULIN BOIS ENERGIE, en charge de cette activité « bois énergie » est locataire des locaux par un bail commercial auprès de la société IMMOBILIER DE VILLE.

A la fin du bail à construction, le 31 décembre 2027, il est prévu que MOULIN BOIS ENERGIE continue à bénéficier d'un bail commercial directement auprès de SCI Marine Bis à qui reviendra la propriété des bâtiments et qui assurera la reprise et la poursuite du bail commercial en faveur de MOULIN BOIS ENERGIE dans les mêmes conditions économiques et juridiques que celles en vigueur au jour du terme du bail à construction.

Dans le même registre de risque, un autre bail à construction d'une durée de 18 ans à compter du 1er novembre 2010 a été signé le 22 novembre 2010 entre SCI Marine bis et la filiale SCIERIE MOULIN sur un terrain qui pourrait représenter une extension à terme pour les installations du Groupe. A ce jour, ce terrain, propriété de SCI Marine Bis, loué à SCIERIE MOULIN pour 51 k€ annuels sert uniquement de plateforme de stockage.

2.4.8. Certification de conformité

Le certificat de conformité établi annuellement pour les banques ayant participé au financement de la dette senior pour le projet d'investissement fait état des différentes clauses à respecter (levier, investissement additionnel...). Les termes ajustés du certificat sont reflétés, en phase avec le paragraphe 5.5.8 de l'annexe « Etats financiers consolidés ».

2.4.9. Litiges

A la connaissance de la société, et à ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de ses filiales à l'exception des points suivants :

Certains litiges, susceptibles d'entraîner une réclamation au titre de la responsabilité civile produit après livraison, ont fait l'objet d'une provision qui a été maintenue au 31 août 2022 :

- Une provision pour un montant de 495 000 euros avait ainsi été constatée sur l'exercice 2018 dans le cadre d'une procédure en contentieux susceptible d'engager la responsabilité de la société. La procédure n'a pas donné lieu à une condamnation à la date d'établissement des états financiers. La provision a été établie sur la base des conclusions intermédiaires des rapports d'expertises établis et de l'appréciation faite du faisceau d'éléments disponibles.

Aucune modification n'a été apportée à cette provision au titre de l'exercice écoulé.

Enfin précisons également que des mouvements de provisions ont été constatées sur la période au titre :

- D'une reprise de provision pour indemnités de départs en retraite à venir pour 95 k€ ;
- De la constatation de provisions pour litiges à hauteur de 382 k€, concernant notamment des erreurs de coupes de bois réalisées par des sous-traitants et des litiges sociaux.

2.5. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE :

Le contexte géopolitique et économique demeure instable et difficile. L'inflation des coûts, doublée d'un resserrement des conditions de financement (remontée des taux d'intérêts, taux d'usure bloquant, ...), peuvent pénaliser temporairement l'activité de construction. Si la visibilité est relativement limitée à court terme, les perspectives commerciales du Groupe à moyen terme demeurent favorablement orientées. En effet, le réchauffement climatique et les normes de construction qui en découlent conduiront à utiliser plus de bois dans les constructions nouvelles.

De même, la demande sur le marché du granulé résiste également très bien. L'activité de granulation a atteint un niveau de production normatif. Le Groupe maintient un positionnement axé sur la fidélisation de sa clientèle en lui proposant un haut niveau de qualité tant sur les produits que sur les services associés.

Enfin, le Groupe poursuit sa politique d'investissement et de modernisation des installations industrielles menée depuis quelques années. Ils permettront d'accentuer les gains de productivité.

2.6. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Crise économique liée à la guerre en Ukraine

La situation provoquée par le conflit entre la Russie et l'Ukraine a engendré une crise systémique qui pourrait s'éterniser sur plusieurs années. Les sanctions économiques en cours de déploiement et qui seront peut-être renforcées, sont susceptibles d'exposer les entreprises françaises à des contre-sanctions dont l'impact pourrait être important.

Par ailleurs, la chaîne d'approvisionnement risque d'être affectée par l'augmentation du coût et les éventuelles pénuries de matières premières.

Les filiales de notre société doivent aujourd'hui affronter les divers risques induits par ladite crise et demeurent dans l'incertitude quant aux conséquences exactes de celle-ci sur leur activité. Néanmoins il est précisé que :

- Le Groupe Moulinvest ne vend aucun produit dans les pays concernés par cette guerre ou par les mesures d'embargo.
- Les achats de bois en provenance de Russie ou Biélorussie représentaient un faible pourcentage des achats de matières du Groupe.
- Le Groupe a travaillé depuis plusieurs mois sur des solutions de substitution, et sources d'approvisionnement alternatives.

2.7. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe poursuit ses efforts en matière de recherche et développement.

2.8. DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

Au cours de l'exercice, l'autorité de la concurrence n'a prononcé aucune décision à l'encontre de notre société et du Groupe.

2.9. INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS CLASSÉES VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-2 DU CODE DE COMMERCE

Les usines des sociétés MOULIN BOIS ENERGIE et FRANCE BOIS IMPREGNES sont des installations classées pour lesquelles les sociétés disposent d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre dans les entreprises pour que les risques liés à leur activité soient maîtrisés. Des organismes indépendants interviennent régulièrement pour les contrôles.

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

3.1. ACTIVITE DES FILIALES

Notre société a comme filiales et contrôle les sociétés suivantes :

- La société « **SCIERIE MOULIN** », Société par Actions simplifiée au capital de 2 314 338 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 330 824 442, était détenue directement à hauteur de 100 % au 31 août 2022 ;

Scierie Moulin	Année 2020-2021	%	Année 2021-2022	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	52 456,3	100,0%	69 337,7	100,0%
Résultat d'exploitation	8 660,3	16,5%	19 356,9	27,9%
Résultat courant	7 671,6	14,6%	18 818,1	27,1%
Résultat exceptionnel	-4 400,6	-8,4%	-2 829,2	-4,1%
Résultat net	2 926,2	5,6%	11 297,0	16,3%

« SCIERIE MOULIN » développe les activités historiques du Groupe « Moulinvest », de sciage et de traitements de bois qu'elle commercialise dans la France entière et pour environ 18,4 % de son chiffre d'affaires à l'étranger (Europe, Afrique du Nord).

Sur l'exercice clos au 31 août 2022, elle a connu une augmentation de son activité (32,18 %) avec un chiffre d'affaires de 69 338 k€ alors qu'elle avait réalisé un chiffre d'affaires net de 52 456 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

L'activité Bois Construction a été portée en 2022 par une demande soutenue et une hausse des prix de vente moyens.

Le résultat d'exploitation est de 19 357 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 8 660 k€ sur l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat courant avant impôt est de 18 818 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 7 672 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat net s'élève à 11 297 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 2 926 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Les investissements réalisés se sont élevés à 7 123 k€ (7 577 k€ activés sur la période avant déduction des virements poste à poste des « immobilisations corporelles en cours » et « avances et acomptes » soit 454 k€), au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 3 196 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Les principaux investissements réalisés par Scierie Moulin au cours de l'exercice 2022 correspondent à des investissements de modernisation, de productivité et de renouvellement en première et seconde transformation.

Les principaux investissements réalisés sur l'exercice concernent :

- des matériels de transport et de manutention pour 318 k€ ;
- des travaux de robotisation de l'outil de production pour 524 k€ ;

- le versement d'acomptes pour 4 798 k€, et notamment 3 150 k€ pour un nouvel outil de sciage de bois de grosse dimension (bi-coupe), 438 k€ pour une centrale d'aspiration et 1 097 k€ dans le cadre du rétrofit d'un classeur.

Le volume d'immobilisations en cours à la clôture s'élève 959 k€, dont une chaîne de trempage pour 524 k€, et Sprinkler pour 317 k€.

- La société « **MOULIN BOIS ENERGIE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 425 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 499 475 713, est détenue directement et indirectement à hauteur de 100 % ;

Moulin Bois Energie	Année 2020-2021	%	Année 2021-2022	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	22 107,5	100,0%	23 355,4	100,0%
Résultat d'exploitation	3 280,7	14,8%	4 719,1	20,2%
Résultat courant	3 173,4	14,4%	4 661,8	20,0%
Résultat exceptionnel	133,8	0,6%	94,8	0,4%
Résultat net	2 384,1	10,8%	3 491,6	15,0%

« MOULIN BOIS ENERGIE » a été créée pour valoriser les connexes issus de la scierie en développant la fabrication et la commercialisation de granulés de bois ainsi que la production d'électricité à partir de la cogénération.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 23 355 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 22 108 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Les activités du pôle Bois Energie progressent de 5,2 % tirées par les ventes de granulés en croissance de 5,9 % sur la période. L'activité de cogénération enregistre pour sa part une progression de 3,7 %.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 4 719 k€ au 31 août 2022 contre 3 281 k€ au 31 août 2021.

Le résultat courant avant impôt est de 4 662 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 3 173 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat net s'élève à 3 492 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 2 384 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Les investissements réalisés se sont élevés à 112 k€ (156 k€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des « emballages récupérables et divers » soit 44 k€) au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 198 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

- La société « **S.C.I. DE VILLE** », Société Civile Immobilière au capital de 76 224,51 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire) Z.A. de Ville, immatriculée au R.C.S. du PUY EN VELAY sous le numéro 380 807 057, est détenue directement et indirectement à hauteur de 100 %.

« S.C.I. DE VILLE », dont les parts sont détenues en totalité par le Groupe, est propriétaire des locaux dans lesquels « SCIERIE MOULIN » exerce son activité.

SCI de VILLE	Année 2020-2021	%	Année 2021-2022	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	822,6	100,0%	837,6	100,0%
Résultat d'exploitation	232,3	28,2%	214,2	25,6%
Résultat courant	71,7	8,7%	58,5	7,0%
Résultat exceptionnel	1,1	0,1%	1,0	0,1%
Résultat net	52,3	6,4%	43,6	5,2%

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 838 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 823 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat d'exploitation est de 214 k€ pour l'exercice clos le 31 août 2022 contre 232 k€ sur l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat courant avant impôt est de 59 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 72 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat net s'élève à 44 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 52 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Les investissements se sont élevés à 396 k€ (398 k€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des immobilisations corporelles en cours soit 2 k€) au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 854 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Ces investissements correspondent principalement à des immobilisations en cours pour un nouveau bâtiment destiné à abriter l'atelier de maintenance de Scierie Moulin.

- La société « IMMOBILIER DE VILLE », Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire) Z.A. de Ville, immatriculée au RCS du PUY EN VELAY sous le numéro 517 853 305, est détenue directement à hauteur de 10 %.

La société « IMMOBILIER DE VILLE » a pour activité : l'acquisition, la construction, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par tous moyens, notamment bail à construction.

IMMOBILIER DE VILLE	Année 2020-2021	%	Année 2021-2022	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	837,1	100,0%	867,4	100,0%
Résultat d'exploitation	232,3	27,8%	268,9	31,0%
Résultat courant	111,6	13,3%	164,0	18,9%
Résultat exceptionnel	12,1	1,4%	12,1	1,4%
Résultat net	94,0	11,2%	133,7	15,4%

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 867k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 837 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat d'exploitation est de 269 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 232 k€ au 31 août 2021.

Le résultat courant avant impôt est de 164 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 112 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat net s'élève à 134 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 94 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Aucun investissement n'a été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 4 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

- La société « **FRANCE BOIS IMPREGNES** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 550 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 564 503 043, est détenue directement à hauteur de 100 %.

FRANCE BOIS IMPREGNES	Année 2020-2021	%	Année 2021-2022	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	27 963,7	100,0%	30 692,5	100,0%
Résultat d'exploitation	4 384,7	15,7%	4 207,8	13,7%
Résultat courant	4 376,5	15,7%	4 165,9	13,6%
Résultat exceptionnel	-220,1	-0,8%	-2 224,2	-7,2%
Résultat net	2 809,1	10,0%	1 462,8	4,8%

La société « FRANCE BOIS IMPREGNES » exerce une activité de production et de traitement de poteaux en bois destinés aux marchés des télécommunications et de l'électrification ainsi qu'une activité de fabrication de produits d'aménagement extérieur commercialisés sous la gamme DECOVERT. Elle réalise sur ses trois sites de production des opérations de transformation (écorçage, découpe, planage, piquage, menuiserie) ainsi que de traitement du bois par imprégnation.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 30 692 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 27 964 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat d'exploitation est de 4 208 k€ au 31 août 2022 contre 4 385 k€ au 31 août 2021.

Le résultat courant avant impôt est de 4 166 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 4 377 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat net s'élève à 1 463 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 2 809 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Les investissements se sont élevés à 2 368 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 823 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021. Les investissements réalisés correspondent notamment à des immobilisations en-cours d'un nouveau bâtiment pour des nouveaux autoclaves d'injection pour 1 342 k€, des autoclaves pour 490 k€. Des avances et acomptes versés s'élèvent à 201 k€

- La société « **SCIERIE DE SAINTE AGATHE** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 40 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 332 813 229, est détenue directement à hauteur de 100 %.

SCIERIE DE SAINTE AGATHE	Année 2020-2021	%	Année 2021-2022	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	2 244,5	100,0%	2 588,0	100,0%
Résultat d'exploitation	73,4	3,3%	308,1	11,9%
Résultat courant	73,6	3,3%	306,1	11,8%
Résultat exceptionnel	2,2	0,1%	7,7	0,3%
Résultat net	54,7	2,4%	235,3	9,1%

La société « SCIERIE DE SAINTE AGATHE » est spécialisée dans la fabrication de bois pour palettes.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 2 588 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 2 244 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat d'exploitation est de 308 k€ au 31 août 2022 contre 73 k€ au 31 août 2021.

Le résultat courant avant impôt est de 306 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 74 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat net s'élève à 235 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 55 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Les investissements se sont élevés à 26 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 4 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

- La société « **TECHNICBOIS MOULIN** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 204 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 803 776 558, est détenue indirectement à 100 %.

TECHNICBOIS MOULIN	Année 2020-2021	%	Année 2021-2022	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	897,2	100,0%	354,6	100,0%
Résultat d'exploitation	37,5	4,2%	-188,8	-53,2%
Résultat courant	30,4	3,4%	-205,0	-57,8%
Résultat exceptionnel	4,9	0,5%	1,4	0,4%
Résultat net	35,3	3,9%	-203,6	-57,4%

La société « TECHNICBOIS MOULIN » est spécialisée dans la conception, la production, la commercialisation et la distribution de composants ou éléments à base de bois ou dérivés, utilisés dans le domaine de la construction et de la production d'ensemble immobilier.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 355 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 897 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat d'exploitation est de -189 k€ au 31 août 2022, contre 37 k€ au 31 août 2021.

Le résultat courant avant impôt est de -205 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 30 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat net s'élève à -204 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 35 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Les investissements se sont élevés à 2 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 10 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

- La société « **IMMO BOISSET** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 812 756 815, est détenue directement à hauteur de 100 %.

IMMO BOISSET	Année 2020-2021	%	Année 2021-2022	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	22,4	100,0%	22,4	100,0%
Résultat d'exploitation	6,2	27,7%	6,4	28,8%
Résultat courant	4,7	21,0%	5,2	23,0%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Résultat net	3,4	15,2%	3,8	16,9%

La société « **IMMO BOISSET** » a pour activité : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 22 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 22 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat d'exploitation est de 6 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 6 k€ au 31 août 2021.

Le résultat courant avant impôt est de 5 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 5 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat net s'élève à 3,8 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre 3,4 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Aucun investissement n'a été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, et aucun investissement n'avait été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

- La société « **FOREZ BOIS ENERGIE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 848 995 551, est détenue directement à hauteur de 100 %.

FOREZ BOIS ENERGIE	Année 2020-2021	%	Année 2021-2022	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Résultat d'exploitation	-4,3	0,0%	-3,2	0,0%
Résultat courant	-4,3	0,0%	-3,2	0,0%
Résultat exceptionnel	-11,0	0,0%	0,0	0,0%
Résultat net	-15,4	0,0%	-3,2	0,0%

La société « FOREZ BOIS ENERGIE » a pour activité : La production, la transformation de matière énergétique, ou susceptible de produire de l'énergie, la production d'énergie, le commerce et le négoce de matière ou produits s'y rapportant.

Aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, et aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat d'exploitation est de - 3 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre - 4 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat courant avant impôt est de - 3 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre - 4 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le résultat net s'élève à - 3 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 contre - 15 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Aucun investissement n'a été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 et aucun investissement n'avait été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

3.2. PRISES DE PARTICIPATIONS – CESSIONS DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas pris aucune de participation, procédé à aucune cession de participation, ni à aucune prise de contrôle.

3.3. INFORMATIONS DISPENSEES EN APPLICATION DES ARTICLES L.233-7, L.233-12 ET L.233-13 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, en fonction des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce, nous vous informons que la société « TYMS FINANCES » détient une participation représentant plus de 2/3 du capital social de notre société.

Pour rappel suivant mémorandum du 14 février 2019, notre société a procédé à une demande de dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur le fondement de l'article 234-9-7° et de l'article 234-9-6° du règlement général de l'AMF.

Par acte du 5 mars 2019, l'AMF a octroyé ladite dérogation, considérant que l'opération pouvait s'analyser en un reclassement de la participation du groupe familial MOULIN au capital de la société

« MOULINVEST » et qu'elle était sans incidence sur le contrôle ultime de cette société par le groupe familial MOULIN.

3.4. SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Notre société contrôle à la clôture de l'exercice les sociétés suivantes :

- Directement plus de 1/2 du capital social des sociétés « FRANCE BOIS IMPREGNES », « SCIERIE DE SAINTE AGATHE », « IMMO BOISSET », « MOULIN BOIS ENERGIE », « SCIERIE MOULIN » et « FOREZ BOIS ENERGIE », et plus de 1/20^{ème} du capital de la société « IMMOBILIER DE VILLE » ;
- Indirectement plus de 1/2 du capital social des sociétés « SCI DE VILLE » et « TECHNICBOIS MOULIN ».

En revanche, aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre société.

4. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

4.1. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Activité des sociétés holding
SAS SCIERIE MOULIN	100%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière
SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	100%	Globale	564503043	Scierie et traitement de bois
SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE	100%	Globale	332813229	Scierie et rabotage du bois
SARL TECHNICBOIS MOULIN	100%	Globale	803776558	Production et vente composants bois
SARL IMMO BOISSET	100%	Globale	812756815	Gestion immobilière
SAS FOREZ BOIS ENERGIE	100%	Globale	848995551	Production, transformation et vente de matières énergétiques

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL IMMOBILIER DE VILLE, qui est détenue à 10% par MOULINVEST S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (capital restant dû au 31/08/2022 : 997 830 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

4.2. DATE D'ARRETE DE L'EXERCICE

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels du 31 août 2022.

Toutes les sociétés ont un exercice comptable de 12 mois, débutant le 1^{er} septembre 2021.

4.3. PRINCIPE ET REGLES D'ETABLISSEMENT

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, arrêtés au 31 août 2022, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par le nouveau règlement ANC 2020-01, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, de manière prospective.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables, appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2022, sont les mêmes que ceux au 31/08/2021.

La présentation de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat a cependant évolué avec le nouveau règlement ANC 2020-01, mais cela est sans incidence sur leur contenu. Le comparatif 31/08/2021 est présenté sous la nouvelle forme, pour une meilleure lecture.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 114 093 k€ au titre de l'exercice clos le 31 août 2022, contre 93 683 k€ sur l'exercice précédent, ce qui représente une croissance de 21,79 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 119 227 k€ au 31 août 2022 contre 94 940 k€ au 31 août 2021.

Les charges d'exploitation se totalisent à 91 640 k€ au 31 août 2022 contre 78 614 k€ au 31 août 2021.

Le résultat d'exploitation est donc de 27 587 k€ au 31 août 2022 contre 16 326 k€ au 31 août 2021.

Compte tenu des produits financiers (13 k€) et des charges financières (1 185 k€), le résultat courant avant impôt est de 26 415 k€.

Après prise en compte des produits exceptionnels (1 402 k€) et des charges exceptionnelles (2 237 k€), le compte de résultat de l'ensemble consolidé se solde par un bénéfice de 18 724 k€ après imputation de l'impôt sur les bénéfices (5 996 k€) et des charges d'impôts différés (860 k€).

Le résultat exceptionnel s'établit à -835 k€ contre 81 k€ sur l'exercice précédent.

L'effectif du groupe était de 215 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2022 et de 200 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2021, réparti comme suit :

	31/08/2022	%	31/08/2021	%
Cadres	33	15%	26	13%
A. M. et techniciens	29	13%	32	16%
Employés	41	19%	35	18%
Ouvriers	112	52%	107	54%
TOTAL	215	100%	200	100%

L'endettement s'élève à 44 542 k€, la ventilation par échéance est la suivante :

Montants indiqués en k€ :

AU 31/08/2022	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	38 740	6 297	26 923	5 520
Emprunts en crédit-bail	5 780	2 180	3 475	125
Emprunts et dettes financières divers	22	22		
TOTAL	44 542	8 499	30 398	5 645

AU 31/08/2022	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Au 31 août 2022, les emprunts en crédit-bail comportent 888 k€ d'échéances bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation est la suivante : 413 k€ à moins d'1 an, et 475 k€ de 1 à 5 ans.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 26 126 k€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 12 614 k€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 51,32 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 32 443 / 63 214 = 51,32 %, contre 70,19 % au 31/08/2021).

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe, est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 est assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat.

Le Groupe a obtenu l'accord à l'unanimité du pool bancaire sur l'ensemble des points de la demande de waiver du 24 juin 2022, à savoir :

- Rehaussement du seuil des Investissements Additionnels Autorisés à 16 millions d'euros pour les exercices clos le 31/08/2022 et le 31/08/2023 ;
- Rehaussement du seuil des nouveaux emprunts souscrits à 13 millions d'euros pour les exercices clos le 31/08/2022 et le 31/08/2023 ;
- Rehaussement du seuil des engagements hors bilan à 10 millions d'euros pour les exercices clos le 31/08/2022 et le 31/08/2023.

Au 31 août 2022 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 0.473 pour un seuil contractuel de 2,5 ; et est à un niveau inférieur à : 2,5 ;
- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2022 est de 12 385 k€ et est à un niveau inférieur à 16 000 k€ ;
- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 139 352 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;
- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 483 166 euros et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

Montants indiqués en k€ :

AU 31/08/2021	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	38 304	5 600	28 102	4 602
Emprunts en crédit-bail	5 901	1 957	3 598	346
Emprunts et dettes financières divers	1 040			1 040
TOTAL	45 245	7 557	31 700	5 988

AU 31/08/2021	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Au 31/08/2021, les dettes auprès des établissements de crédit étaient constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 22 403 k€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 15 901 k€

Le taux d'endettement à long terme s'élevait à 70,19 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 32 704 / 46 593 = 70,19 %, contre 96,94 % au 31/08/2020).

La variation des capitaux propres est matérialisée par les deux tableaux ci-après :

Montants indiqués en k€ :

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves conso- lidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part mino- ritaire
31-août-2020	3 690	7 591	67	270	20 543	0	3 753	-366	35 548	109
Augmentation de capital (*)								51	51	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			120	2 288	1 344	0	-3 753	1	0	
Résultat consolidé (part du groupe)							10 994		10 994	85
Variation de périmètre										
Autres variations										
31-août-2021	3 690	7 591	187	2 558	21 887	0	10 994	-314	46 593	194

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves conso- lidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part mino- ritaire
31-août-2021	3 690	7 591	187	2 558	21 887	0	10 994	-314	46 593	194
Augmentation de capital (*)								-16	-16	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-686	11 680		-10 994		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							18 604		18 604	120
Variation de périmètre										
Autres variations		-126		-1 872		31			-1 967	
31-août-2022	3 690	7 465	187	0	33 567	31	18 604	-330	63 214	314

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

Quant aux flux de trésorerie, ils sont traduits dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2022	31/08/2021
Résultat net des sociétés intégrées	18 724	11 079
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	10 474	8 928
- Variation des impôts différés	860	762
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	187	-38
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	30 245	20 731
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-7 953	-5 608
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	22 292	15 123
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</u>		
Acquisition d'immobilisations (-)	-8 412	-6 481
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	544	243
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-7 868	-6 238
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</u>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)	-1 968	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-16	52
Emissions d'emprunts (+)	6 058	3 936
Remboursements d'emprunts (-)	-9 003	-7 596
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-4 929	-3 608
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	9 495	5 277
Trésorerie d'ouverture	17 508	12 231
Trésorerie de clôture	27 003	17 508
Ecart	0	0

La marge brute d'autofinancement est en hausse de 45,9 % par rapport à l'exercice précédent, et s'établit à 30 245 k€.

Le besoin en fonds de roulement augmente de 7 953 k€ sur la période en lien avec l'accroissement de l'activité et une stratégie de capitalisation des stocks de matières premières dans un contexte de marché inflationniste.

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont donc positifs de 22 292 k€.

Les flux nets de trésorerie liés aux investissements sont négatifs de 7 868 k€, hors nouveaux contrats de crédit-bail représentant 2 274 k€. Ils correspondent principalement à la réalisation d'investissements de productivité ou de renouvellement chez Scierie Moulin et chez France Bois Imprégnés.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 9 003 k€, alors que 6 058 k€ de nouveaux emprunts ont été souscrits (hors nouveaux contrats de crédit-bail). Par ailleurs, un dividende de 1 968 k€ a été versé en février 2022 aux actionnaires de MOULINVEST.

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat, mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces éléments, le Groupe a vu sa trésorerie s'améliorer de 9 495 k€, pour s'établir à 27 003 k€ au 31 août 2022.

5. COMPTE RENDU DE LA GESTION ET SITUATION DE LA SOCIETE MOULINVEST DURANT L'EXERCICE ECOULE

5.1. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et aucun changement n'est survenu par rapport aux exercices précédents.

Au cours de cet exercice s'étendant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, le chiffre d'affaires net HORS TAXES s'est élevé à 1 227 910 €. Pour l'exercice précédent, le chiffre d'affaires s'élevait à 1 493 728 € soit une diminution de 17,80 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à	2 061 606 €
Les charges d'exploitation se totalisent à	2 469 195 €
Le résultat d'exploitation est donc de	- 407 590 €

Pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation s'élevait à - 178 225 €.

Compte tenu des produits financiers (6 313 794 €) et des charges financières (1 033 672 €), le résultat courant avant impôts est de 4 872 532 € au 31 août 2022 contre - 87 652 € au 31 août 2021.

Après prise en compte des produits exceptionnels (45 560 €), des charges exceptionnelles (35 992 €), de l'impôt sur les bénéfices d'un montant de 127 330 €, le compte de résultat se solde par un bénéfice de 4 754 770,36 € contre une perte de 685 896,38 € pour l'exercice précédent.

Des dépenses et charges de la nature de celles visées à l'article 39.4. du C.G.I. ont été comptabilisées au cours de cet exercice pour un montant de 31 180 €.

Les investissements de l'exercice se totalisent à 10 103 750 €, se répartissant comme suit :

- Immobilisations corporelles	52 997 €
- Immobilisations financières.....	10 050 753 €

Pour l'exercice précédent, les investissements de l'exercice s'élevaient à 3 361 751 €.

Au cours de la même période, les immobilisations ont diminué de 13 394 012 € par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence. Cette diminution concerne les postes :

- Immobilisations corporelles

. Matériel de transport 11 015 €

- Immobilisations financières

. Autres participations 9 678 499 €

. Prêts et autres immobilisations financières 3 704 496 €

Ces mouvements sur les « autres participations » résultent de mouvements sur les prêts entre sociétés du Groupe.

Les amortissements comptabilisés au cours de cette période s'élèvent à 21 379 €. Pour l'exercice précédent, les amortissements s'élevaient à 36 356 €.

L'effectif moyen du personnel est de 5 personnes pour cet exercice.

Autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élevait au 31 août 2022 à 4 917 308 € et au 31 août 2021 à - 767 864 €.

La marge brute globale au 31 août 2022 s'élève à 1 227 910 € contre 1 493 728 € au 31 août 2021.

5.2. MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de **31 180 €** correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du CGI.

5.3. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L.441-14 et D.441-6 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société faisant apparaître le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

5.4. PROJET D'AFFECTATION ET DE RÉPARTITION DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MOULINVEST

En conformité des dispositions statutaires, nous vous proposons d'affecter comme suit, le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022, s'élevant à 4 754 770,36 € :

- Au compte « Réserve Légale », pour dotation complète soit la somme de.....	182 006,41 €
- Aux actionnaires, à titre de dividendes, soit la somme de.....	3 075 338,00 €
- Le solde au compte « Réserves Facultatives », soit la somme de.....	1 497 425,95 €
TOTAL.....	4 754 770,36 €

Ainsi chaque action recevrait un dividende de 1 €. Ce dividende serait mis en paiement à compter du 7 mars 2023.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A-13 et 158 du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation.

Déclaration de l'article 243 bis du CGI en présence de versement de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé que les dividendes distribués au titre des exercices sociaux visés par ce texte se sont respectivement élevés à :

Exercice clos le :	Distribution globale	Distributions éligibles à l'abattement de 40 % *	Distributions non éligibles à l'abattement de 40 %
31/08/2019	Néant	Néant	/
31/08/2020	Néant	Néant	/
31/08/2021	1 998 969,70 €	Sur le montant total soit 0,65 € par titre	/

* *abattement applicable si dividendes soumis au barème progressif de l'IR (résidents français)*

5.5. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce est joint au présent rapport (annexe 1) le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des 5 derniers exercices.

5.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous informons que vos commissaires aux comptes ont élaboré leur rapport sur les comptes

annuels de l'exercice et sur les comptes consolidés et que ceux-ci ont été mis à votre disposition conformément à la loi.

5.7. JETONS DE PRÉSENCE

Il n'a pas été alloué de jetons de présence, au cours de l'exercice écoulé.

5.8. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce et à l'article 223-26 de Règlement général de l'AMF, nous vous indiquons :

- que Monsieur Maurice MOULIN, au titre de l'exercice clôturé au 31 août 2022, a réalisé les opérations suivantes sur ses titres détenus au porteur :

Opérations sur titres	Date	Nombre de titres
Solde initial	01.09.2021	35 442
Acquisition	06.10.2021	1 000
Acquisition	07.10.2021	1 100
Acquisition	12.10.2021	190
Acquisition	27.10.2021	500
Cession	14.01.2022	58
Cession	18.01.2022	600
Acquisition	08.02.2022	298
Cession	03.03.2022	500
Cession	19.04.2022	500
Acquisition	13.06.2022	500
Acquisition	13.06.2022	1 000
Acquisition	20.06.2022	400
Solde final	31.08.2022	38 772

5.9. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, détenaient une participation insignifiante.

5.10. ACHAT ET CESSIION D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES (C. COM., ART. L. 225-211)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous précisons que dans le cadre de la participation des salariés nous n'avons procédé à aucune opération.

5.11. ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (C.COM L.225-211)

5.11.1. Contrat de liquidité :

Au titre du contrat de liquidité confié par la société MOULINVEST à la société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 août 2022 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Solde espèces : 45 232 euros ;
- Solde titres : 884 titres pour une valorisation globale de 41 106 euros.

5.11.2. Contrat de rachat :

Au titre de l'autorisation de rachat d'actions propres donnée par l'Assemblée Générale et confiée par la société MOULINVEST à la société de bourse Gilbert Dupont, les moyens suivants figuraient au compte de rachat à la date du 31 août 2022 :

- Solde espèces : 0 euro ;
- Solde titres : 47 856 actions pour une valeur de 274 796 €

Ces acquisitions ont été effectuées afin d'animer le cours de bourse de l'action de la Société au travers d'un contrat de liquidité ainsi qu'un contrat de rachat conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF : la société de Bourse GILBERT DUPONT.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de renouveler pour une durée de 18 mois, l'autorisation donnée à la Société d'intervenir sur ses propres actions. Cette autorisation serait donnée en application de l'article L.225-209 du code de commerce, lequel étend aux sociétés cotées sur Euronext Growth les possibilités de rachat d'actions offertes aux sociétés cotées sur un marché réglementé : amélioration de la gestion financière de leurs fonds propres, favoriser la liquidité de leurs titres, attribution des actions à leurs salariés ou dirigeants.

Nous vous renvoyons au texte des résolutions pour le détail de cette délégation.

5.12. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Le capital de la société au 31 août 2022 est de 3 690 405.60 € divisé en 3 075 338 actions de 1,20 € chacune de valeur nominale.

5.13. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

5.14. DROIT DE VOTE DOUBLE

Nous vous rappelons que conformément à l'article 9 alinéa 4 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire.

Au 9 décembre 2022, il y a 1 926 076 actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double.

Actionnariat	Capital		Droits de vote	
	Nombre d'actions	%	Nombre	%
Maurice MOULIN	76	0,002%	152	0,003%
Sandrine MOULIN	9 272	0,30%	18 544	0,37%
Marie-Laure TEYSSIER	9 272	0,30%	18 544	0,37%
Patrice TEYSSIER	38	0,001%	76	0,001%
Patrice COURT	38	0,001%	76	0,001%
TYMS FINANCES	2 086 327	67,84%	3 972 654	80,20%
Sous-groupe familial MOULIN	2 105 023	68,45%	4 010 046	80,95%
Autres actionnaires depuis plus de 3 ans	21 053	0,68%	42 106	0,85%
Autres actionnaires depuis moins de 3 ans	21 789	0,71%	21 789	0,44%
Actions auto détenues	47 856	1,56%	-	
Autres actions au porteur	879 617	28,60%	879 617	17,76%
TOTAL	3 075 338	100,00%	4 953 558	100,00%

5.15. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de commissaire aux comptes titulaire de la société « KPMG SA » et de commissaire aux comptes suppléant de la société « SALUSTRO REYDEL » venant à expiration à l'issue de l'assemblée, nous vous proposons de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société « KPMG SA » pour une période de 6 exercices, étant précisé que le mandat de commissaire aux comptes suppléant n'a pas à être renouvelé, conformément aux dispositions légales.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1. LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS MANDATS OU FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4,1°, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salarisées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux :

Nom	Mandats en cours lors de l'exercice écoulé	
	Société	Mandat
Maurice MOULIN	MOULINVEST	Président Directeur Général
	MOULIN BOIS ENERGIE	Directeur Général
	SCIERIE MOULIN	Président
	SCI de VILLE	Gérant
	SARL SOFOVE	Gérant
	TYMS FINANCES	Président
	IMMO BOISSET	Gérant
	Groupement Forestier de Vialle	Gérant
	Groupement Forestier des héritiers J. Ginot dans le Massif du Pilat	Gérant
	Groupement Forestier de la Saurée	Gérant
	FOREZ BOIS ENERGIE	Directeur Général
	GF JASPIN	Co-Gérant
	TECHNICBOIS MOULIN	Gérant

Marie-Laure TEYSSIER	MOULINVEST MOULIN BOIS ENERGIE SARL IMMOBILIER de VILLE TYMS FINANCES SCI Marine bis SCI PIALINE Groupement Forestier des Mésanges SCIERIE MOULIN SCIERIE DE SAINTE AGATHE FRANCE BOIS IMPREGNES	Administrateur Directeur Général Délégué Présidente Gérante Directeur Général Co-gérante Co-gérante Gérante Directeur Général Co-gérante Directeur Général
Sandrine MOULIN	MOULINVEST SCIERIE MOULIN TYMS FINANCES SCI Marine bis SCI Marine SCI VENDETZ Groupement Forestier de Vendetz LE GITE DE LAVALETTE GF JASPIN	Administrateur Directeur Général Délégué Directeur Général Directeur Général Co-gérante Gérante Gérante Gérante Présidente Co-Gérante
Patrice TEYSSIER	MOULINVEST L'ETOILE FORESTIERE SCI PIALINE GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS MARNHIER SCI VIOLETTE GROUPEMENT FORESTIER DU FELLETIN SCIERIE MOULIN SCIERIE DE SAINTE AGATHE FRANCE BOIS IMPREGNES FOREZ BOIS ENERGIE	Administrateur Directeur Général Délégué Président Co-gérant Gérant Gérant Gérant Directeur Général Co-Gérant Directeur Général Président

6.2. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues antérieurement, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Elles font l'objet du rapport spécial de vos commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de les approuver.

Nous vous informons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux administrateurs et aux commissaires aux comptes conformément à l'article R. 225-32 du Code de commerce.

Par ailleurs, il est rappelé la teneur du conseil d'administration du 28 août 2014 qui a :

- pris acte qu'en vertu de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014 (*JO du 2 août p. 12820*), la procédure d'autorisation des conventions réglementées n'est désormais plus applicable « aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre » (C. com. art. L 225-39 et C.com. art. L 225-87).

L'ordonnance précise que, le cas échéant, doit être déduit du capital le « nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L 225-1 et L 226-1 du Code de commerce ».

Ainsi, les conventions conclues par MOULINVEST avec ses filiales détenues directement ou indirectement à 100% (à savoir MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, France BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, IMMO BOISSET, TECHNICBOIS et SCI DE VILLE) ne relèveront plus de la procédure des conventions règlementées.

- décidé de considérer les conventions d'intégration fiscales et les conventions de gestion commune de trésorerie comme des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Conformément à l'article L225-37-4 al.1 du code de commerce qui impose depuis le 3 août 2014 de mentionner dans ce rapport les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une filiale dont la société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après en liste les conventions concernées :

6.2.1. Liste Des Conventions Règlementées

1. Cession des loyers perçus par SCI Marine Bis : Dans le cadre du bail à construction conclu entre Immobilier de Ville S.A.R.L. et SCI Marine Bis et en garantie de l'emprunt souscrit par SCI Marine Bis auprès des banques « Société Générale », « Crédit Lyonnais » et « HSBC », la SCI Marine Bis s'engage à céder les loyers perçus de Immobilier de Ville S.A.R.L., à savoir 44 706 € par an.

L'AMF a souhaité le 25 avril 2012 faire apparaître cette convention en tant que convention règlementée de MOULINVEST S.A. Ladite société et ses conseils considèrent que ce contrat ne constitue pas une convention règlementée au niveau de la société MOULINVEST S.A. Cependant, pour la qualité de l'information de ses actionnaires, elle accepte de la retenir comme convention règlementée afin de faire autoriser par le conseil d'administration et approuver par l'assemblée générale toute modification future éventuelle.

- Motivation : garantie de l'emprunt

2. Mise en place d'un contrat collectif de retraite (art. 83) et d'un contrat d'épargne salariale : La société MOULINVEST S.A. a mis en place un contrat collectif de retraite supplémentaire (art. 83) et un contrat d'épargne salariale au profit de ses salariés, dont les dirigeants.

- Motivation : fidélisation des salariés

3. Mise en place d'une convention d'animation et de prestations de services avec la société TYMS FINANCES

- Nature, objet et modalités : Notre société a conclu avec la société TYMS FINANCES une convention d'animation et de prestations de services aux termes de laquelle la société TYMS FINANCES, société animatrice du Groupe d'une part, définit les priorités stratégiques et les axes de développement tout en assurant la coordination et la mise en œuvre des actions en découlant et, d'autre part, de prestataire de services administratifs et organisationnels au bénéfice de notre société à compter du 1^{er} avril 2020. Les prestations seront facturées ainsi qu'il suit :

- Au 1^{er} avril 2020 : 200 000 €
- Au 1^{er} septembre 2020 : 200 000 €
- Au 1^{er} décembre 2020 : 150 000 €
- A partir du 1^{er} septembre 2021 : QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000 €) HT par an

- Motivation : priorités stratégiques, axes de développement

4. Mise en place d'un bail commercial avec la « SCI DE VILLE » : La société « SCI DE VILLE », a donné à bail commercial à la société « MOULINVEST », divers locaux dépendant d'un ensemble immobilier soumis au statut de la propriété sis à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, édifié sur un terrain cadastré section AM 821 et comprenant un bâtiment à usage de bureaux d'une surface de 423,50 m², pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} mars 2019, moyennant un loyer annuel hors taxes de 43 200 € H.T., révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux publié trimestriellement par l'I.N.S.E.E.
 - Motivation : besoin de locaux

6.2.2. Liste des conventions ne relevant pas de la procédure des conventions réglementées avec les filiales à 100 %

1. Convention de management : Notre société gère un certain nombre de tâches administratives, commerciales et techniques pour le compte des sociétés MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, FRANCE BOIS IMPREGNES, TECHNICBOIS MOULIN et SCIERIE DE SAINTE AGATHE.
2. Contrat licence de marque : Notre société a concédé aux sociétés MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, FRANCE BOIS IMPREGNES, TECHNICBOIS MOULIN et SCIERIE DE SAINTE AGATHE, une licence non exclusive de la marque MOULINVEST S.A.
3. Engagement de poursuite des loyers de MOULINVEST SA au profit de SCIERIE MOULIN S.A.S. :
 - Nature, objet et modalités : Dans le cadre du financement en co-baillage d'un montant de 5.200.000 € accordé par les banques « BCME », « Banque Rhône Alpes », « Caisse d'Epargne » et « Banque Populaire Rives de Paris », pour la construction d'un parc à grumes par la société SCIERIE MOULIN S.A.S., MOULINVEST S.A. s'est engagée à poursuivre les loyers pendant toute la durée du co-baillage.

Il est en outre précisé que pour votre parfaite information, notre société a consenti des cautions solidaires non rémunérées au profit d'organismes financiers et bancaires en garantie des engagements de ses filiales. Ces cautionnements sont visés dans l'annexe des comptes au paragraphe « Engagements Financiers ». En effet, il ressort des dispositions actuellement en vigueur qu'en principe, le cautionnement des engagements d'une filiale par la société mère ne relève pas de la procédure des conventions réglementées. En effet, le contrat de cautionnement est une convention entre le créancier et la caution ; il ne lie pas la caution au débiteur garanti et l'avantage que constitue pour la filiale un cautionnement non rémunéré n'est pas pour autant une « convention » au sens de cette procédure (Bull. CNCC mars 2003 p. 168 ; Etude CNCC « Les conventions réglementées et courantes » février 2014 p. 23 s.).

6.3. DELEGATIONS DE POUVOIRS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'OCCASION D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-37-4, du Code de commerce, nous vous rappelons les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

- Assemblée générale à caractère mixte du 2 février 2021 (7^{ème} résolution) :
Délégation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec

maintien du droit préférentiel de souscription ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 2 avril 2023.

- Assemblée générale à caractère mixte du 2 février 2021 (8^{ème} résolution) :

Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 2 avril 2023.

- Assemblée générale à caractère mixte du 7 février 2022 (10^{ème} résolution) :

Délégation au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 7 avril 2024.

- Assemblée générale à caractère mixte du 7 février 2022 (9^{ème} résolution) :

Autorisation d'opérer sur les titres de la Société ;

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 7 août 2023.

6.4. CHOIX DU MODE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous informons que Monsieur Maurice MOULIN assume la fonction de Président Directeur Général et Mademoiselle Sandrine MOULIN, Madame Marie-Laure TEYSSIER et Monsieur Patrice TEYSSIER, la fonction de Directeur Général Délégué.

XXXXX

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A stylized signature consisting of a single continuous line that forms a shape resembling a wide, shallow 'U' or a similar abstract mark.

Annexe 1. - Tableau des 5 derniers exercices (C. com., R. 225-102, al. 2).

Annexe 2. - Tableau des filiales et participations

« MOULINVEST »

Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €

- :-

Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)

Z.A. de Ville

- :-

R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

- :-

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31.08.18	31.08.19	31.08.20	31.08.21	31.08.22
<u>Capital en fin d'exercice</u>					
-Capital social	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60
-Nombre actions ordinaires existants	3.075.338	3.075.338	3.075.338	3.075.338	3.075.338
- Nombre actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
-Nombre maximal d'actions futures à créer					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>					
-C.A. hors taxes	1.307.386	1.433.399	1.168.410	1.493.728	1.227.910
-Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortis. et provisions	677.828	-499.115	1 693 887	-123.648	5.044.638
-Impôts sur les bénéfices	-92.541	-46.136	-929.061	634.046	127.330
- Participation des salariés	-	-	-	-	-
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortis. et provisions	599.496	-155.069	2.408.679	-685.896	4.754.770
-Résultat distribué	-	-	-	1.998.969,67	3.075.338
<u>Résultat par action</u>					
-Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,25	-0,15	0,85	-0,25	1,60
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements. et provisions	0,19	-0,05	0,78	-0,22	1,55
-Dividendes attribués à chaque action	-	-	-	0,65	1
<u>Personnel</u>					
-Effectif moyen des salariés	8	7	6	6	5
-Masse salariale de l'exercice	822.476	875.554	739.802	687.855	548.820
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. oeuvres sociales)	401.171	465.641	345.621	360.166	254.291

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,



« MOULINVEST »
 Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €
 - : -
 Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)
 Z.A. de Ville

- : -
 R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637
 - : -

Exercice au 31 août 2022

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50%	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- SAS FOREZ BOIS ENERGIE	100 000	25 437	100.00	100 000	100 000			3 198			
- SARL IMMO BOISSET	10 000	11 278	100.00	10 000	10 000	10 402		22 398	3 793		
- SARL SCIERIE DE SAINTE AGATH	40 000	866 663	100.00	574 000	574 000			2 587 981	235 280	300 000	
- SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	2 550 000	11 551 116	100.00	3 526 000	3 526 000	6 579 521		30 682 494	1 462 774	2 808 000	
- SAS SCIERIE MOULIN	2 314 338	22 694 696	100.00	1 776 460	1 776 460			69 337 727	11 296 996		
- SAS MOULIN BOIS ENERGIE	2 425 000	12 586 823	90.00	2 182 500	2 182 500	3 526 527		23 355 403	3 491 641	2 250 000	
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SARL IMMOBILIER DE VILLE	10 000	487 519	10.00	1 000	1 000	1 339 835		867 412	133 695		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											